
LE SNPTES S'OPPOSE AU RACKET DU CNRS PAR LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

On apprend par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, que le CNRS notamment disposerait d'une trésorerie abondante.

Ceci pourrait être pris pour une plaisanterie si le sujet n'était pas aussi sérieux.

De quoi parle-t-on exactement ? Le fonds de roulement est ce qui permet à un établissement d'assurer l'ensemble de ses opérations de gestion et bien entendu de payer ses débiteurs. Actuellement, le fonds de roulement du CNRS est « haut » car les créances sont encaissées plus vite que ne sont décaissées les dettes fournisseurs. Mais que se passera-t-il si la tendance s'inverse ? Tout simplement, la possibilité pour le CNRS de se retrouver en défaut de paiement.

En mars dernier, le représentant de l'État, chargé de la 3^e sous-direction du Budget, remarquait lors du Conseil d'administration du CNRS que *« cette année il n'y a pas eu de ponction sur le fonds de roulement sur le périmètre de la subvention État justement pour financer la masse salariale et le fonctionnement »*. Ces ponctions de son propos auraient fait courir *« un risque de soutenabilité sur la programmation du CNRS »*. Et le ministre nous annonce une ponction de 50 % du fonds de roulement alors que celles réalisées par le passé par le CNRS n'ont jamais atteint un tel ordre de grandeur ?

Les ponctions mineures pour financer la masse salariale et la recherche étaient dangereuses pour la programmation du CNRS, mais celle majeure prévue par le ministre ne le serait pas ?

Le SNPTES ne peut cautionner une telle manœuvre drapée dans des propos mensongers, alors que nos unités manquent cruellement de moyens pérennes apportés par la subvention d'État, que les salaires des personnels chercheurs, ingénieurs et techniciens, et notamment les primes, sont très éloignés de ceux des autres ministères et que le constat est posé d'une perte d'attractivité massive de nos métiers.

Le SNPTES demande que l'État ne spolie pas les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche de leur trésorerie et qu'au contraire il investisse massivement dans ces établissements qui assurent l'avenir du pays à travers la formation et la recherche.

Choisy-le-Roi, le 26 juillet 2023